



CHEMINOTS AMIENS SUD BASKET-BALL



INFOS DEPLACEMENTS

A l'attention des licenciés ou de leurs parents

Vous êtes inscrit ou votre enfant dans l'une des équipes du club, et à ce titre vous allez peut-être participer à des tournois et à des rencontres le week-end sur convocation de l'entraîneur. Ce dernier vous sollicitera pour participer au co-voiturage en transportant des coéquipiers pour des raisons évidentes liées au développement durable et pour préserver l'esprit collectif de notre sport. Pour la bonne organisation du déplacement pour chaque rencontre à l'extérieur, il faudra bien évidemment lors de la réception de la convocation au match préciser dans les meilleurs délais à l'entraîneur si vous y participez et de combien de places vous disposez dans votre voiture (en plus de celle du joueur concerné).

Concernant ces déplacements, deux solutions sont possibles :

La plus avantageuse pour le club, si vous voulez le soutenir, est de demander de bénéficier d'une réduction d'impôt suite à l'abandon des frais de déplacements, un justificatif récapitulatif de septembre à décembre 2025 vous sera adressé en avril- mai prochain pour votre déclaration de revenus 2025.

Si cela n'est pas possible pour vous, le club peut intervenir sous forme de virement pour vous indemniser des déplacements sur une base forfaitaire au km (hors Amiens métropole,) après réception de votre RIB.

Attention 3 demandes maxi par match (entraîneur compris) pourront être indemnisées dans ce cadre et ne concernera uniquement que des personnes qui auront effectué du co-voiturage.

L'entraîneur doit être informé de votre choix car lui seul assure le suivi des déplacements de son équipe via le tableau qui lui a été transmis en précisant par match qui a pris son véhicule et qu'elle est le choix retenu par l'intéressé (réduction d'impôt ou remboursement), il le transmettra à Christine à chaque période de vacances scolaires en qualité de trésorière adjointe du club.